

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 08 septembre 2006 une note d'information simplifiée relative à une augmentation de capital de Vinci par souscription de parts du Fonds Commun de Placement Entreprise "Castor International", réservée aux salariés de Vinci et de ses filiales, dont SOGEA Maroc, et ce au prix unitaire de 64,51 euros.

La note d'information simplifiée est complétée par le document de référence de Vinci déposé auprès de l'AMF le 03 mars 2006 sous la référence D.06-0101, le rectificatif au document de référence déposé auprès de l'AMF le 14 mars 2006 sous la référence D.06-0101-R01, et la notice d'information du FCPE "Castor International" dont le compartiment n°5 (n° code AMF : 990000092379) a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 09 juin 2006.

Un extrait de la note d'information simplifiée sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales. L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM, complétée par le document de référence rectifié et par la notice d'information du FCPE, est tenue à la disposition du public au siège de Crédit du Maroc Capital et de SOGEA Maroc.

Par ailleurs, ils seront disponibles sur le site du CDVM ([www.cdvm.gov.ma](http://www.cdvm.gov.ma)).

**CONTACT CDVM :**

Tél : 037 68 89 24

E-Mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

CP/EM/026/2006

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières